



**Département**  
**PAS-DE-CALAIS**  
**Arrondissement**  
**MONTREUIL-SUR-MER**  
**Commune**  
**FRESSIN**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-neuf du mois de mai, à 19 heures, en application des Articles L.2121-7 et L.2122-8 du CGCT, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de FRESSIN.

Etaient présents les conseillers municipaux en exercice suivants :

BELVAL Jean-Noël - GLACON Paul - DHALLEINE Christophe - WAREMBOURG Noël - BAHEUX Bernard - DUPONT Ariane - HIEL Charles - ANSELIN Jérémy – CONSTANT Julie - FAVIER Bernard – DELCUSE Sébastien - BOQUET Christophe

Absents excusés : CONSTANT Julie (ayant donné procuration à PICHONNIER Hélène)  
FRAMMERY Jean-Pierre

Président : VERGEOT Claude, le Maire

Secrétaire : PICHONNIER Hélène

**Référent déontologie :**

Il nous faut désigner un référent déontologie selon la loi.

En effet, tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

Les missions de référent sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences.

Ces missions de référent peuvent notamment être assurées par des personnes n'exerçant au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées aucun mandat d'élu local, n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt.

Le maire propose Mme Cayet référente choisie par les élus de la Communauté de communes.

Après délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

**Rifseep :**

Le feuillet s'achève avec l'accord du Comité Social Territorial (CST) du CDG à notre proposition de délibération.

Elle concerne le REGIME INDEMNITAIRE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) AVEC DONC UNE INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE (IFSE) ET D'UN COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA)

IFSE : 60€ Rémi, Aurélie : 42,86€, Perrine : 34,29€

CIA : rien.

Il faut donc refaire une délibération en ajoutant une ligne : suite à l'accord du CST,

Après délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### Renouvellement signature électronique : **DELIB URGENTE**

Désormais tout est dématérialisé dans la transmission des actes administratifs au contrôle de légalité de la Sous-préfecture.

Tout est donc transmis sur un site avec une signature certifiée électronique.

Nous avons celle de la société Certinomis qui arrive à terme.

Le Centre de gestion nous propose en partenariat avec la centrale d'achat du syndicat mixte de la fibre numérique 59/62 un autre site certi'europe.

Le coût pour 3 ans est de 90€ au lieu de 300€ pour certinomis.

Le Maire propose donc d'y souscrire et de signer une convention avec les deux acteurs.

Après délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### Renouvellement contrat Enercoop. **DELIB URGENTE**

Depuis l'installation de nos panneaux photovoltaïques nous revendons le surplus à Enercoop, une coopérative de rachat d'énergie donc.

Après une autoconsommation – déduction de nos factures.

Soit en moyenne :

<b>Total Surplus</b>	8 327,80 kWh
<b>Total Production</b>	11 884,45
<b>Consommation</b>	61 650,07
<b>Autoconsommation</b>	3 556,36

On nous propose un nouveau contrat pour 10 ans, plus intéressant, rachat de 65€ (au lieu de 40€) le Megawatt avec la souscription de 3 parts sociales à 100€ (soit 300€ au global).

Après délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### Plan communal de sauvegarde :

Suite à un courrier reçu de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais, nous sommes désormais soumis à l'obligation de réaliser un plan de sauvegarde au motif que notre territoire est nouvellement concerné par un plan de prévention des risques naturels inondations.

Monsieur le maire demande donc l'autorisation d'entreprendre les démarches pour la réalisation de ce PCS dans les deux années à venir.

Après délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### Présentation plan de circulation 1 :

Point annulé suite réception courrier de la MDATD qui n'approuve pas nos propositions.

**Discussion autour d'un sens unique rue du Marais, entrée rue Mont-Hulain.**

Après délibéré, le Conseil Municipal a voté comme suit :

Pour : 10

Contre : 3

Abstention : 1.

### Questions diverses :

- Organisation bureau de vote, tour de garde....,
- Restes de Fressinfo à distribuer
- Après discussion certains conseillers n'ont pas souhaité mettre à l'honneur les sportifs fressinois d'une équipe vis-à-vis de leurs co-équipiers extérieurs au village.